

LES DISPOSITIFS RELAIS

➤ [Circulaire du 19/02/2021](#)

Les dispositifs relais (classes, ateliers) proposent un accueil temporaire adapté à des élèves en marginalisation scolaire et sociale afin de les préparer à la poursuite d'un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle tout en s'attachant à privilégier un objectif de socialisation et d'éducation à la citoyenneté.

Ces dispositifs bénéficient, en outre, d'un partenariat avec le ministère de la Justice, notamment avec la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les collectivités territoriales et des associations complémentaires de l'enseignement public ou des fondations reconnues d'utilité publique.

L'ensemble de ces dispositifs relais (classes, ateliers) contribue à atteindre l'objectif de réduction de l'abandon scolaire que la France s'est donné.

Ces dispositifs relais, dont les effectifs sont au maximum de douze élèves, s'adressent à des élèves du second degré relevant de l'obligation scolaire entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages : absentéisme non justifié, problèmes de comportement violents et récurrents aboutissant à des exclusions temporaires ou définitives d'établissements successifs, mais aussi extrême passivité dans les apprentissages instaurant un processus d'échec et d'abandon.

LES PARTICULARITÉS

➤ Public accueilli :

Élèves ne relevant pas de la MDPH scolarisés au collège en classe de 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème}.



6^{ème} non pris en charge.

➤ Dossier d'admission unique pour tous les Dispositifs de l'Aisne.

➤ Harmonisation départementale du calendrier.

➤ FSE : les projets pédagogiques sont financés par le FSE par l'intermédiaire du GIP.



Cantine : la 1/2 pension est partie intégrante des Dispositifs, elle est à la charge des familles.

DISTINCTIONS ATELIER/CLASSE

Atelier Relais :

L'Atelier Relais fait appel à des associations complémentaires de l'enseignement public au niveau national et académique, ainsi qu'aux fondations reconnues d'utilité publique.

On parle de *remobilisation* pour les élèves qui n'ont pas encore complètement "décroché". Il s'agit de les **remobiliser** sur les apprentissages scolaires pour leur permettre de retrouver le chemin d'une scolarité ordinaire avec de meilleures chances de réussite.

La **durée d'accueil est d'environ six semaines** renouvelables trois fois.

Durant la dernière semaine l'élève réintègre progressivement son collège d'origine ou effectue un stage en milieu professionnel.

Classe Relais :

La Classe Relais bénéficie d'un partenariat relevant de la PJJ.

On parle de *remédiation* pour les élèves dont les difficultés sont plus ancrées.

La durée d'accueil peut varier de quelques semaines à plusieurs mois.

Le retour progressif dans le collège d'origine doit être préparé le plus tôt possible.

Durant la dernière semaine l'élève effectue un stage en milieu professionnel.

Il appartient à la commission des Dispositifs d'orienter les jeunes en Atelier ou en Classe Relais.

PROCÉDURES D'ADMISSION

Repérage de l'élève par l'équipe pédagogique et éducative du collège



Si besoin, rencontre entre les équipes des Dispositifs, l'élève et sa famille



Instruction du dossier unique et signature du contrat d'engagement



Présentation du dossier en commission d'admission



Notification de l'admission en Atelier Relais ou Classe Relais



Prise de contact par les équipes des Dispositifs Relais avec les familles

LES PROFILS D'ÉLÈVES

Atelier Relais	Classe Relais
<p data-bbox="370 468 710 511"><i>Remobilisation</i></p> <ul data-bbox="150 586 909 1086" style="list-style-type: none">➤ Difficultés non installées➤ Démotivation récente➤ Perte de repères➤ Absence de travail personnel➤ Acclimatation difficile au collège➤ Manque de motivation➤ Manque d'autonomie➤ Mauvaise image de soi➤ Absentéisme récent	<p data-bbox="1232 468 1508 511"><i>Remédiation</i></p> <ul data-bbox="977 586 1736 1086" style="list-style-type: none">➤ Problèmes plus ancrés➤ Perte totale de repères➤ Accumulations des lacunes scolaires➤ Désintérêt général➤ Mauvais investissement dans les apprentissages➤ Besoin d'un projet d'orientation➤ Absentéisme installé

S'agissant des élèves déscolarisés, ils peuvent être orientés dans l'une ou l'autre structure en fonction de leur profil et de leur motivation.

LE FONCTIONNEMENT

Atelier Relais	Classe Relais
<ul style="list-style-type: none">➤ Travail principalement axé sur les compétences comportementales via la pédagogie de projets➤ Remotivation par la réappropriation du plaisir de travailler et du vivre ensemble, le but étant de retrouver du sens dans la scolarité et de s'investir dans les apprentissages➤ Visites des référents➤ Evaluation quotidienne des objectifs➤ Partenariat avec le personnel médico-social➤ Stages au cas par cas➤ Bilan de fin de session avec l'élève, sa famille et un référent du collège➤ Fiche de suivi du mercredi, fiche d'aide au retour après le passage en Atelier Relais, carnet de suivi	<ul style="list-style-type: none">➤ Travail sur les compétences scolaires de base➤ Travail individualisé➤ Remédiation par une projection d'orientation➤ Travail en liaison avec les professeurs du collège d'origine (transmission de DM/DS)➤ Visites des référents➤ Cahier relais : note de semaine englobant le travail scolaire et le comportement➤ Stages en milieu professionnel de 4 jours➤ Bilan de fin de session avec l'élève, sa famille et un référent du collège➤ Fiche de suivi du mercredi, fiche d'aide au retour après le passage en Classe Relais, carnet de suivi

POUR EN SAVOIR PLUS ...

Nos sites web sont actualisés très régulièrement, vous pourrez y retrouver tous les documents de travail (calendrier, dossier d'admission, fiches de suivi, projets pédagogiques ...)

Ces sites peuvent servir de support pour présenter les Dispositifs aux élèves pressentis ainsi qu'à leur famille.

Les projets menés les années précédentes y sont exposés.

www.atelierrelaissoissons.weebly.com

<https://padlet.com/atelierrelaissoissons/4z7wav7kw9uivps6>

www.classerelaisbelleu.weebly.com